

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION BC_2025_029

OBJET :

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

CULTURE

Octroi de subventions labellisées aux associations 2025

Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 26

Procurations : 5

Nombre de votants : 31

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre à 18 heures 30, le Bureau Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 29 septembre 2025, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, Philippe DELCOURT, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Pascal FROMONT, Anne WAUQUIER, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Ludovic ROHART, José DUHAMEL, Luc MONNET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Bernard CHOCRAUX, procuration à Michel DUPONT
Benjamin DUMORTIER, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS
José ROUCOU, procuration à Sylvain CLEMENT
Cathy POIDEVIN, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Bernadette SION

Absents excusés :

Olivier VERCRUYSSSE, Marcel PROCUREUR, Vinciane FABER, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Thierry LAZARO

Secrétaire de Séance : Michel DUPONT

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 6 octobre 2025

Délibération BC_2025_029

COMMISSION 6 - CULTURE - TOURISME - SPORTS

CULTURE

Octroi de subventions labellisées aux associations 2025

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC_2020_115 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC_2021_112 en date du 6 avril 2021 relative à la détermination des subventions aux associations,

Vu la délibération du Conseil communautaire CC_2023_318 en date du 18 décembre 2023 relative à l'évolution de la politique d'octroi de subventions aux associations,

Considérant que le Bureau est compétent pour attribuer des subventions,

Considérant les demandes de subventions déposées par les associations,

Vu l'avis de la Commission 6 - Culture, tourisme et sport lors de sa séance du 9 septembre 2025.

La Communauté de Communes Pévèle Carembault mène une politique d'octroi de subventions aux associations et notamment par l'octroi de subventions dites « labellisées ».

En 2025, les associations reprises ci-dessous ont déposé un dossier de demande de subvention pour leurs événements labellisés :

- **Coutiches en Fête de Coutiches pour *Les Costiciades*** les 13 et 14 septembre 2025. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 20 700 € ;
- **Gondecourt Ensemble de Gondecourt pour la *147***, le 22 novembre 2025. Il s'agit d'une course à pied nocturne à la frontale qui réunit 1 500 coureurs et supporters. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 26 260 €.

Après étude des dossiers, il est proposé d'octroyer une subvention à ces associations pour leurs événements labellisés.

Où l'exposé de son Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau communautaire :

DÉCIDE (par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION(S) SUR 31 VOTANTS) :

- ***De voter les subventions ci-dessous, dans le cadre des événements labellisés :***
 - 2 000 € en faveur de Coutiches en Fête de Coutiches pour *Les Costiciades* ;
 - 2 000 € en faveur de Gondecourt Ensemble de Gondecourt pour *La 147* ;***Le versement sera effectué après la réalisation du projet, sous réserve de la présentation par l'association des éléments suivants : un dossier de demande complet ainsi qu'un bilan financier et qualitatif.***
- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à ces dossiers.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Bureau Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Michel DUPONT

Signé électroniquement par : Michel DUPONT

Date de signature : 08/10/2025

Qualité : VP RH FINANCES par délégation de SECRÉTAIRE DE SÉANCE



Pour extrait conforme

Le Président,

Luc FOUTY

Signé électroniquement par : Luc FOUTY

Date de signature : 08/10/2025

Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	BC_2025_029
Objet :	Octroi de subventions labellisées aux associations 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-200041960-20251009-BC_2025_029-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20251009-BC_2025_029-DE-1-1_0.xml	text/xml	879 o
Document principal (Délibération) Nom original : BC_2025_029.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20251009-BC_2025_029-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	197 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 octobre 2025 à 11h25min34s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 octobre 2025 à 13h33min45s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	9 octobre 2025 à 13h33min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 octobre 2025 à 13h33min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 octobre 2025 à 13h34min08s	Reçu par le MI le 2025-10-09